



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

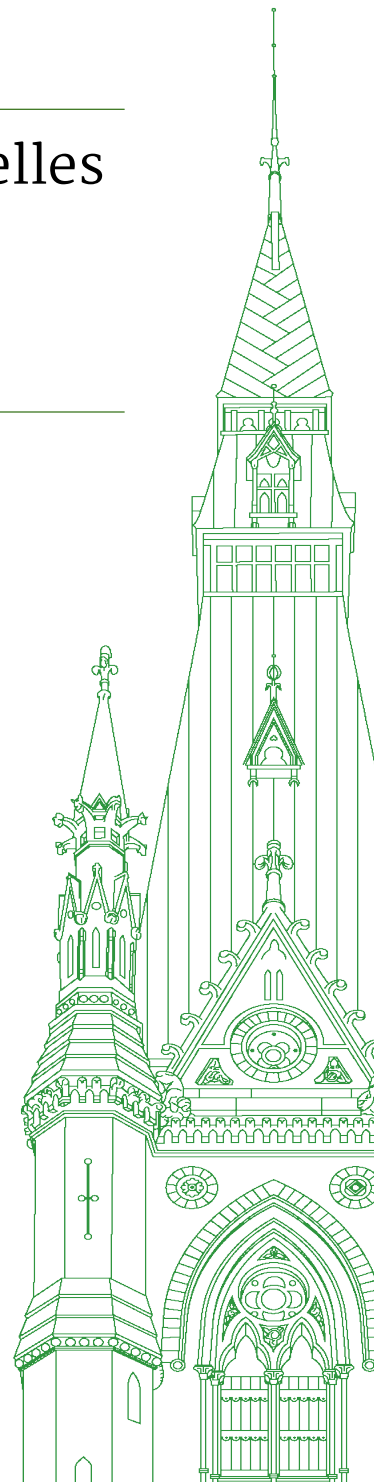
Comité permanent des langues officielles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 009

Le jeudi 6 novembre 2025

Président : Yvan Baker



Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 6 novembre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour tout le monde, et bienvenue à la 9^e réunion du Comité permanent des langues officielles.

J'ai quelques mots à dire avant que nous commençons notre réunion. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je demanderais aux membres du Comité de lever la main s'ils souhaitent parler, qu'ils soient présents en personne ou au moyen de l'application Zoom. La greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

Conformément à l'article 108(3)f) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 25 septembre, nous nous réunissons aujourd'hui pour continuer notre étude sur le continuum en éducation dans la langue de la minorité.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins de la première heure de la réunion. De l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, nous recevons Francis Potié, directeur général, et Solomiya Ostapyk, coordonnatrice des communications et de l'engagement linguistique. De la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, nous recevons Marie-Nicole Dubois, présidente. Chaque organisation disposera de cinq minutes pour prononcer son allocution d'ouverture. Ensuite, nous passerons à une période de questions et réponses avec les membres du Comité.

Monsieur Potié, vous avez la parole pour cinq minutes.

Francis Potié (directeur général, Association canadienne des professeurs de langues secondes): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Francis Potié. Je suis le directeur général de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, ou ACPLS.

L'ACPLS est une association pancanadienne qui regroupe des enseignants et des enseignantes de langues additionnelles ainsi que des professionnels œuvrant dans ce domaine. Notre vision est celle de l'excellence dans l'enseignement des langues. Notre mandat consiste à faire progresser l'enseignement des langues additionnelles au Canada. Nous soutenons nos membres en créant des occasions de formation, en publiant des ressources, en entreprenant et en diffusant des recherches et en favorisant le partage d'idées et d'informations. La très grande majorité de nos membres travaillent dans l'enseignement des langues officielles, soit l'anglais ou le français.

En 2022-2023, plus de 1,7 million d'élèves à l'extérieur du Québec étaient inscrits à un programme de français langue seconde, soit 45 % de l'effectif total. Au Québec, tous les élèves suivent un cours de langue seconde. Le français est enseigné dans les écoles anglophones et l'anglais, dans les écoles francophones.

[Traduction]

Au total, près de trois millions d'élèves au pays apprennent la langue de la minorité linguistique de leur province ou territoire. Ces jeunes représentent un bassin important d'étudiants pour les collèges et les universités dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ils doivent avoir accès à divers parcours postsecondaires pour poursuivre leur perfectionnement linguistique et professionnel.

[Français]

Ce bassin contribue aussi à former de nouveaux locuteurs bilingues et à accroître le nombre de professionnels capables de servir les communautés, comme des enseignants, des psychologues, des orthophonistes ou autres.

Cependant, la pénurie d'enseignants demeure un obstacle majeur à l'enseignement des langues au Canada. Une étude menée par l'Association canadienne des professionnels de l'immersion avec la collaboration de l'ACPLS estime qu'il manque entre 8 000 et 9 400 enseignants de français langue seconde, dont 7 000 à 8 000 enseignants de français de base.

L'ACPLS appuie pleinement les investissements fédéraux à long terme dans le recrutement et la rétention des enseignants de français.

[Traduction]

Pour mieux comprendre ces défis, l'ACPLS a lancé en 2020 un projet de recherche pancanadien sur la formation des enseignants de français langue seconde. Ce projet visait à cerner les forces, les lacunes et les possibilités d'amélioration dans la préparation et l'accompagnement des nouveaux enseignants. Les résultats soulignent trois priorités: le perfectionnement linguistique et le soutien linguistique continu, les compétences pédagogiques et le mentorat. La recherche révèle également que plus de la moitié des enseignants débutants envisageaient de quitter la profession, ce qui est un signal d'alarme clair dans le contexte actuel. Cependant, le rapport met aussi en lumière des sources d'espoir, notamment les initiatives locales axées sur la collaboration, le mentorat informel et l'utilisation active du français dans les écoles. Ce projet démontre que le renforcement de la formation et de l'accompagnement des enseignants de français langue seconde permet de consolider l'ensemble du système d'enseignement des langues au Canada.

• (1110)

[Français]

Enfin, je souhaite insister sur un problème crucial, soit la dévalorisation du français de base. Près de 75 % des élèves inscrits à un programme de français langue seconde à l'extérieur du Québec suivent un programme de français de base. Une perception tenace veut qu'il ne permette pas de former de véritables locuteurs francophones, mais c'est tout à fait inexact. Avec des ressources adaptées et une pédagogie moderne, le français de base pourrait jouer un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de bilinguisme du Canada. L'amélioration et la valorisation de ces programmes sont une piste réaliste et efficace pour accroître le nombre de Canadiens bilingues et renforcer le continuum en éducation dans les deux langues officielles.

En conclusion, l'enseignement des langues secondes est un levier essentiel de cohésion, de mobilité et de vitalité linguistique au Canada. L'Association canadienne des professeurs de langues secondes demeure déterminée à collaborer avec le gouvernement fédéral et les partenaires en éducation pour l'avancement du bilinguisme canadien.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci, monsieur Potié.

Je cède maintenant la parole à Mme Dubois pour cinq minutes.

Marie-Nicole Dubois (présidente, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à vous parler de la situation et les défis des francophones de la Colombie-Britannique.

J'aimerais saluer chaleureusement les membres du Comité avec lesquels nous avons une relation établie, et inviter les nouveaux membres à nous rencontrer pour que nous puissions construire avec eux aussi un partenariat basé sur la confiance et la collaboration.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique est l'organisme porte-parole officiel de la communauté francophone de chez nous. Elle a pour mission non seulement de promouvoir, de représenter et de défendre les droits et les intérêts des francophones de la Colombie-Britannique, mais aussi de préserver le patrimoine linguistique et culturel. Elle travaille avec 49 organismes répartis partout dans la province et œuvrant dans différents secteurs d'activité. Elle est au service de 330 000 personnes d'expression française vivant en Colombie-Britannique. Elle est vouée à l'avancement d'une francophonie accueillante et inclusive. Ses actions visent l'agrandissement de l'espace francophone et francophile de la Colombie-Britannique.

Le continuum en éducation est toujours un but difficile à atteindre sur le terrain. Malgré quelques avancées positives, nous sommes loin de pouvoir dire que nous avons un continuum en éducation complet, et surtout fonctionnel. Nous demeurons très loin du principe d'équivalence tel qu'énoncé par la Cour suprême du Canada, à savoir que les élèves dont l'accès à l'éducation en langue française est garanti en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ont droit à des établissements équivalents à ceux de la majorité.

Il y a des problèmes financiers. Par exemple, le sous-financement chronique du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a de lourdes conséquences, à savoir un manque de ressources pédagogiques, des effectifs trop grands et des infrastructures inadéquates. Malgré une augmentation de 20 % en 2023, le fi-

nancement lié à l'entente du Programme des langues officielles dans l'enseignement, ou PLOE, reste insuffisant. Les sommes n'avaient pas été majorées pendant 10 ans, malgré la hausse des effectifs scolaires et du coût de la vie. Les ententes sont souvent renégociées très en retard, ce qui cause un stress supplémentaire. Nous devrions appliquer l'article 41 de la Loi sur les langues officielles modernisée pour réformer le PLOE, établir des mécanismes pour de véritables consultations entre les ministères de l'Éducation et les communautés, et favoriser la transparence et la reddition de comptes pour savoir où va l'argent versé par le gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires. En fait, pourquoi ne pas verser directement l'argent aux conseils scolaires?

Il y a des défis liés aux ressources humaines. Les procédures liées à la révision des brevets d'enseignement par le bureau de la Commissioner for Teacher Regulation sont trop longues, même pour les brevets provenant de pays qui ont des accords de réciprocité. Les formations complémentaires sont très chères. La politique du gouvernement provincial pour la main-d'œuvre qualifiée repose sur la bonne volonté des ordres professionnels, mais ces ordres sont très réticents à reconnaître les diplômes étrangers. Comment peut-on aider à la certification du personnel? On peut augmenter le nombre d'accords sur les doubles diplômes et encourager leur conclusion avec d'autres pays que la France, encourager la mise en œuvre de processus avant d'arriver en Colombie-Britannique pour utiliser, entre autres, les services de prédépart, et accorder une aide financière pour les cours d'appoint, parce qu'ils sont très chers.

En matière d'infrastructure, il y a aussi des défis. Il faut construire des écoles et moderniser celles qui existent. Il y a un manque d'écoles de proximité, ce qui occasionne de longs trajets d'autobus et une surpopulation dans de nombreuses écoles. À long terme, l'utilisation des salles portatives devient très coûteuse. L'absence d'infrastructures concurrentielles décourage les inscriptions, et le décalage entre les projections de croissance et le financement freine le développement du réseau. De plus, en ce qui concerne l'immigration francophone, qui est un moteur de croissance pour nos communautés, ça accentue la pression sur nos systèmes scolaires en contexte minoritaire.

Pour conclure, la fragilité du secteur de la petite enfance, non couvert par la Charte canadienne des droits et libertés, mais reconnu par le gouvernement fédéral, combinée à beaucoup de défis, dont ceux que je viens de vous énumérer, fait que le continuum en éducation demeure insaisissable.

Nous encourageons les membres de ce comité à passer au peigne fin les ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces pour que les mesures en matière de consultations et de répercussions prévues par la Loi sur les langues officielles modernisée soient appliquées, notamment dans les ententes en éducation et en petite enfance. En ce moment, c'est quasiment inexistant. Nous comptons sur vous pour faire avancer nos droits et soutenir le développement des communautés francophones en situation minoritaire.

• (1115)

Le président: Merci beaucoup, madame Dubois.

Je remercie les témoins de leurs présentations. Nous allons maintenant passer aux questions des députés.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour six minutes.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Dubois, de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, c'est toujours un plaisir de vous voir. Est-ce le 80^e anniversaire de la Fédération cette année?

Marie-Nicole Dubois: Oui.

Marc Dalton: Je vous en félicite. C'est bien.

Je vous remercie pour tout le travail que fait votre organisation en faveur des francophones et des francophiles de la Colombie-Britannique. Comme vous le savez, je suis un député qui représente une circonscription de la Colombie-Britannique. Votre organisation est essentielle à la vitalité de notre communauté de langue officielle en situation minoritaire. Vous ne le savez peut-être pas, mais j'ai été un enseignant de français de base pendant de nombreuses années. Je vous remercie encore pour votre travail.

J'ai une question en ce qui concerne l'argent versé à l'éducation primaire et secondaire. Vous avez dit que l'argent est maintenant versé directement aux provinces et non aux conseils scolaires. Auparavant, est-ce que l'argent était versé aux conseils scolaires, mais ce n'est plus le cas?

Marie-Nicole Dubois: Ce qui arrive, c'est que l'argent est versé aux provinces et celles-ci allouent un certain montant, selon le nombre d'élèves inscrits. Comme il n'y a pas de reddition de comptes, nous ne savons pas exactement où va l'argent. Une partie de ce montant qui devrait être alloué au conseil scolaire francophone pourrait être versé à un moment donné au programme de français de base. Je ne dis pas que le programme de français de base n'est pas important. Au contraire, c'est essentiel. Toutefois, il faudrait verser l'argent au bon endroit. Puisqu'il n'y a pas de reddition de comptes, une fois que le gouvernement fédéral a versé l'argent, il se dit que l'argent sert aux cours de français. C'est ce qui pose problème. Si l'argent allait directement au conseil scolaire, il y aurait alors une reddition de comptes, et nous saurions exactement où va l'argent. L'entièreté du financement serait versée au conseil scolaire, et non on ne sait trop où.

Marc Dalton: Bien.

Le gouvernement vient de déposer son budget, qui représente le plus grand déficit de l'histoire du Canada à l'exception de la période de la pandémie de COVID-19. Dans l'opposition, nous étudions les répercussions de l'inflation. Pouvez-vous parler un peu des coûts liés à l'inflation et de ses répercussions sur votre organisation, ainsi que sur les 49 organisations que vous représentez? Pouvez-vous parler un peu des répercussions de l'inflation sur votre organisation par rapport au financement provenant du gouvernement?

Marie-Nicole Dubois: Lorsqu'on regarde les loyers maintenant, cela représente des coûts prohibitifs pour certains de nos organismes qui cherchent des lieux adéquats pour mener leurs activités.

D'une certaine manière, il faut comprendre que l'argent investi en francophonie est investi en double. Nous offrons des services de base aux francophones et aux francophiles. Beaucoup d'entre eux sont très fiers de leur francophonie, et ils le sont de plus en plus en raison du contexte actuel. Ces gens peuvent alors avoir une belle qualité de vie. Quand on a une belle qualité de vie, on est productif. Quand on est productif, on fait de l'argent, dont une part va au gouvernement, ce qui fait tourner la roue.

Présentement, dans un contexte d'inflation, tout coûte beaucoup plus cher, mais nos budgets demeurent les mêmes. Parfois, j'examine la situation et je me demande comment nous faisons pour arriver à faire des miracles avec le financement que nous recevons.

• (1120)

Marc Dalton: Merci, madame Dubois.

Monsieur Potié et madame Ostapyk, je vous remercie de votre travail. En tant qu'ancien enseignant et chef de département des langues modernes, c'est une question qui me tient très à cœur.

Nous vivons dans un pays qui devient de plus en plus multiculturel. En fait, le Canada est l'un des pays les plus multiculturels au monde. Nous avons mené une étude ici, en comité, sur le déclin du français dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Constatez-vous une diminution de l'intérêt pour l'apprentissage du français chez les parents et les élèves du secondaire, ou est-ce plutôt le contraire qui arrive?

Francis Potié: À la suite de la pandémie, on a observé un ralentissement de la croissance des inscriptions aux programmes d'immersion française dans plusieurs endroits. Dans certains endroits, on voit disparaître l'obligation d'enseigner le français, surtout au sein de certains conseils scolaires ruraux. C'est pourquoi la proportion des élèves vivant à l'extérieur du Québec qui sont inscrits à un programme de français langue seconde est passée à 45 %. Cela a déjà été plus élevé.

Je ne sais pas si c'est à cause d'une baisse d'intérêt, mais la pénurie d'enseignants est certainement un facteur. Seulement pour l'enseignement du français de base, il manque entre 7 000 et 8 000 enseignants, ce qui exerce une grande pression sur les administrations scolaires, ne serait-ce que pour offrir les programmes. Je dirais donc qu'il s'agit plus d'un manque de ressources que d'une baisse d'intérêt.

Marc Dalton: Merci.

Le président: Merci, monsieur Dalton.

Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez la parole pour six minutes.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

Madame Dubois, nous nous sommes rencontrés l'été dernier et nous avons eu une belle discussion. J'espère pouvoir poursuivre ces discussions enrichissantes sur la promotion et la vitalité du français d'un bout à l'autre du pays, y compris en Colombie-Britannique.

Dans votre province, vous avez souvent eu à vous tourner vers les tribunaux pour faire valoir vos droits linguistiques et éducatifs. La Cour suprême a rendu un jugement historique en 2020, car on sait que le gouvernement provincial n'a pas toujours appuyé l'éducation en français dans la province comme il le devait. Depuis ce jugement, avez-vous vu des changements dans l'appui accordé à l'éducation en français par la province? Comment cela a-t-il évolué depuis les cinq dernières années?

Marie-Nicole Dubois: Non, malheureusement. Le conseil scolaire est retourné en cour parce que, bien que nous ayons eu gain de cause, il n'y a eu aucune action par la suite. Je vous avoue que, dernièrement, certaines choses ont bougé, mais c'est tellement long. Même si on accepte qu'une école soit construite, il faut attendre très longtemps avant que cela se fasse. Cela dit, c'est tout nouveau, cela fait à peine quelques mois. En gros, ma réponse est non, mais nous avons de l'espoir.

Guillaume Deschênes-Thériault: Dans les médias, on a entendu qu'il y avait un sous-financement chronique du transport scolaire pour les francophones en Colombie-Britannique de la part de la province. Est-ce exact?

Marie-Nicole Dubois: Oui, tout à fait.

Un des gros problèmes, c'est qu'avec la somme d'argent qui nous est accordée, nous devons également payer le transport scolaire. Comme nous n'avons pas d'école à proximité pour les familles courageuses qui choisissent d'envoyer leurs enfants dans une école francophone, il faut que les élèves prennent l'autobus. Cela entraîne un coût supplémentaire que les écoles de quartier n'ont pas à assumer. Il y a donc un sous-financement. Je ne comprends pas comment nos écoles réussissent à joindre les deux bouts, avec le casse-tête du budget.

• (1125)

Guillaume Deschênes-Thériault: On constate donc qu'il y a un problème dans l'appui que la province accorde à l'éducation en français.

J'aimerais aborder la question un peu plus largement en parlant du continuum en éducation, qui va de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. Le dernier plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral prévoit un investissement de 4,1 milliards de dollars, dont 1,4 milliard de dollars de nouveaux fonds, et une grosse partie de ces sommes servira à appuyer le continuum en éducation en langue française au pays.

On parle de 900 millions de dollars pour l'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, pour l'appui à l'apprentissage du français langue seconde, pour l'appui à l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité, dont a bénéficié le Collège Éducacentre, en Colombie-Britannique, ainsi que pour l'appui au développement de la petite enfance. Par exemple, on va investir dans la création d'un réseau d'intervenants en petite enfance dans les communautés francophones ainsi que dans le renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs.

Pouvez-vous me parler de l'importance de ce financement pour le continuum en éducation en langue française en Colombie-Britannique?

Marie-Nicole Dubois: C'est tout à fait essentiel. Pour que la langue soit vraiment intégrée, il faut que l'apprentissage commence dès la petite enfance. Il faut donc absolument investir là-dedans.

C'est la même chose pour le postsecondaire. Ici, nous n'avons pas d'université, mais nous avons certains programmes qui sont essentiels pour avoir une francophonie vivante. C'est possible, parce que je vois un grand intérêt de la part des personnes autour de nous. Les anglophones veulent parler français. Ils sont fiers que notre pays ait deux langues officielles. En général, c'est ce que nous voyons. Le problème est qu'on ne fait pas les investissements nécessaires pour offrir les services. Tout à l'heure, on parlait de la diminution du nombre d'élèves inscrits aux programmes d'immersion ou à des cours de français: ce n'est pas à cause d'un manque d'intérêt, c'est parce que les gouvernements ne financent pas les programmes.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup, madame Dubois.

Monsieur Potié et madame Ostapyk, je tiens à remercier vos membres de leur important travail de promotion du bilinguisme au Canada, ce qui permet une plus grande vitalité des communautés francophones. Pour avoir des communautés francophones hors

Québec fortes, il faut que le français soit présent dans l'espace public. La formation en français langue seconde permet que des gens qui travaillent dans le secteur des services, que ce soit dans les commerces, les cafés ou les services publics, offrent des services en français. Il s'agit donc d'un facteur de vitalité important.

Je comprends de votre témoignage qu'il y a des difficultés sur le plan de la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le recrutement et la rétention de celle-ci. Pouvez-vous me parler d'une stratégie gagnante qui permettrait d'améliorer la rétention et la formation de la main-d'œuvre? Que pourrions-nous faire de plus?

Francis Potié: Je ne sais pas trop par où commencer pour répondre à cette grosse question.

La crise de la main-d'œuvre a de multiples facettes. Bien des gens prennent leur retraite et moins de jeunes gravissent les échelons, par exemple. Pour ce qui est de la rétention, plusieurs études du Commissariat aux langues officielles et de l'Association canadienne des professionnels de l'immersion, entre autres, démontrent qu'il y a aussi une crise chez les nouveaux enseignants, qui trouvent la profession trop dure, et ce, dès le départ.

Il y a plusieurs défis. Je sais que, au Canada, il est très compliqué d'établir certaines normes concernant la formation des enseignants de langue seconde. Les normes sont très inégales au Canada. En effet, d'une institution à l'autre ou d'une province à l'autre, les enseignants diplômés ont reçu une formation plus ou moins bonne. En début de carrière, les nouveaux enseignants ont donc une pente pas mal à pic à gravir. Selon notre système, les nouveaux employés se retrouvent souvent avec la charge de travail la plus complexe et la plus difficile. C'est peut-être le seul secteur, au Canada, dans lequel on traite les nouveaux employés de cette façon. Il ne faut donc pas s'étonner que les employés trouvent que le travail est pas mal difficile.

La formation et le soutien des enseignants en début de carrière sont des pistes importantes...

Le président: Monsieur Potié, je suis désolé, mais je dois vous interrompre, car le temps de parole est écoulé. J'essaie toujours de permettre aux témoins de finir leur réponse, mais je dois parfois les interrompre. Vous aurez peut-être la chance d'y revenir en répondant aux questions des autres députés.

Monsieur Beaulieu, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Madame Dubois, il n'y a pas longtemps, nous avons reçu des représentants de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique. Quand on regarde ça, il y a vraiment eu une obstruction à l'enseignement du français et une anglicisation intentionnelle des francophones sous l'effet du colonialisme britannique et canadien-anglais. On nous a dit que c'est en 1977 que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé aux francophones le droit à l'enseignement en français.

Quand on regarde ce qui se passe aujourd'hui, on voit qu'il y a un manque de volonté politique sur le plan du financement des écoles francophones. Vous avez parlé du sous-financement chronique des écoles francophones, et tous les autres témoins nous en ont aussi parlé. Nous sommes en droit de nous demander si, au fond, il n'y a pas une volonté de laisser l'assimilation des francophones se poursuivre en sous-finançant les établissements d'éducation. Qu'en pensez-vous?

● (1130)

Marie-Nicole Dubois: Je ne suis pas dans la tête des élus provinciaux, qui prennent les décisions. J'ai des contacts avec certaines personnes qui sont vraiment en faveur de la francophonie et qui sont fières que le Canada ait deux langues officielles.

Je ne pense pas que ce soit le cas maintenant, mais ce l'était assurément avant. À un moment donné, mon époux s'est fait dire « *speak white* ». Il y avait vraiment un problème à cet égard, même au Québec, mais nous ne sommes pas ici pour refaire l'histoire.

Je pense sérieusement qu'il s'agit d'une question de fonds, d'une question monétaire. Il y a un manque de compréhension à l'égard de l'investissement. À long terme, il est payant d'investir dans la francophonie, mais ce n'est pas le cas à court terme, et c'est là que réside le problème. Il faut arrêter de penser à court terme et à son petit mandat, et il faut investir pour la pérennité. Je suis sûre que tout le monde ici est convaincu que nous sommes plus riches en ayant deux langues officielles. Cela nous ouvre des portes et nous permet une plus grande ouverture d'esprit.

Je ne sais pas si cela répond bien à votre question.

Mario Beaulieu: Oui, je suis bien d'accord avec vous. Toutefois, ce qui est étonnant est que même s'il y a des gens qui démontrent de l'ouverture dans les gouvernements, le résultat est que rien ne bouge, il y a toujours un sous-financement. Alors, c'est un peu comme s'il y avait une indifférence. En effet, s'il y avait, dans la majorité de la population, une volonté réelle d'appuyer le français en Colombie-Britannique, ça se traduirait en action.

Il y a aussi un autre facteur, que mon collègue a évoqué tantôt, soit les causes juridiques et les jugements de la Cour suprême. Au Québec, la loi 101 a été largement démantelée par des jugements de la Cour suprême. Le gouvernement du Québec s'est rallié à ces jugements. Cependant, en Colombie-Britannique comme dans plusieurs autres provinces, il y a eu des jugements de la Cour suprême, mais on dirait que rien ne bouge. Les gouvernements ne se sont pas pliés aux jugements. De plus, vous intétez d'autres poursuites actuellement. J'ai vu un article qui disait même que vous étiez en difficulté financière, parce que financer ces poursuites coûte tellement cher.

Comment expliquez-vous le fait qu'il n'y a pas de volonté de respecter les jugements de la Cour suprême?

Marie-Nicole Dubois: C'est une question d'argent. Je pense que nous sommes tellement occupés à survivre que nous avons de la difficulté à communiquer la valeur ajoutée de la francophonie. C'est un peu un problème de marketing: faire du marketing coûte cher et on n'a pas l'argent pour ça.

Quand je parle de marketing, je parle juste de communiquer les faits à toute la population. Je suis certaine que si les Canadiens qui ne sont pas encore convaincus comprenaient le bien-fondé et les avantages d'avoir les deux langues, notamment la richesse que cela

procure, on n'en serait pas là. Toutefois, qui a le temps et l'argent pour faire ça? Je pense que le problème est là.

Mario Beaulieu: Effectivement. Le Comité a reçu des représentants du cabinet de juristes Power, que vous connaissez bien, car je pense que vous avez travaillé ensemble. Ils nous ont montré que, selon la jurisprudence, le gouvernement fédéral pourrait financer directement les écoles à l'extérieur du Québec. Alors, pourquoi ne le fait-il pas?

● (1135)

Marie-Nicole Dubois: Je ne comprends pas pourquoi il ne le fait pas. S'il finançait directement les gens qui font le travail sur le terrain, on n'en serait pas là, ça, c'est clair. Actuellement, le financement passe par les gouvernements provinciaux. Ils analysent ça, puis ils nous donnent ce qu'ils pensent qu'ils devraient nous donner.

Nous n'en serions effectivement pas là si le financement venait directement du fédéral. Je pense qu'on pourrait le faire, même si, comme on le sait, l'éducation est une compétence provinciale. Par contre, les langues officielles sont une compétence fédérale. Donc, ce serait possible. J'avoue que je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas fait actuellement.

Mario Beaulieu: Merci.

J'aurai des questions pour M. Potié et sa collègue à mon prochain tour de parole.

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

Monsieur Vis, bienvenue à notre comité. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): C'est un très grand plaisir d'être ici.

Monsieur Potié, en Colombie-Britannique, dans la plupart des cas, l'apprentissage du français ne commence qu'en quatrième année. À ce stade, les enfants n'apprennent pas grand-chose, d'après mon expérience. De plus, les enseignants n'ont généralement pas une bonne maîtrise du français.

Alors que des enseignants de partout au Canada seront à Ottawa cette semaine, le Parlement devrait-il envisager une mesure pour améliorer le niveau de compétence en français des enseignants de français langue seconde, particulièrement en enseignement du français de base?

Francis Potié: Il est sûr que c'est un défi. Comme je l'ai dit tantôt, il y a un manque d'enseignants de français de base et d'enseignants en immersion française. La popularité des programmes d'immersion française fait que tous les enseignants capables d'enseigner en français se font embaucher par les écoles d'immersion. Cette réalité accentue la pénurie d'enseignants en français langue seconde.

Qu'est-ce qu'on peut faire? Plusieurs études ont été faites à ce sujet. Il est sûr que la formation linguistique des enseignants est importante. Il y a, dans certaines provinces, des enseignants qui ne parlent pas français, mais qui enseignent le français. On s'étonne ensuite que les résultats ne soient pas satisfaisants.

Brad Vis: C'est une situation normale en Colombie-Britannique.

Francis Potié: C'est une situation normale. C'est comme si on me demandait d'enseigner la trigonométrie. Je ne connais pas la trigonométrie, je ne pourrais pas l'enseigner. La situation n'est donc pas optimale.

Brad Vis: Le Canada offre au niveau national le Programme du Sceau rouge. Dans le même ordre d'idée, pourrait-on envisager d'offrir aux enseignants un programme menant à un diplôme qui permettrait de s'assurer qu'ils satisfont à des normes et connaissent suffisamment bien le français pour l'enseigner? Il pourrait s'agir, par exemple, d'un programme en ligne offert par le gouvernement fédéral.

Francis Potié: Nous serions évidemment en faveur d'une norme nationale sur ce qui constitue la formation adéquate d'un enseignant de langue. Nous touchons ici aux questions de compétence du fédéral et des provinces. Il est sûr que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, non seulement en ce qui concerne le financement attribué aux provinces et aux conseils scolaires, mais aussi en ce qui a trait à la surveillance des fonds qui leur sont versés afin de s'assurer qu'ils en font une utilisation efficace. Ce n'est pas toujours le cas et nous en entendons souvent parler. Il faudrait de meilleures méthodes de reddition de comptes si l'on veut que les fonds aient une réelle incidence dans les salles de classe.

Brad Vis: Je suis vraiment d'accord avec vous et je sais que, par tout, et plus particulièrement en Colombie-Britannique, on constate des problèmes en ce qui a trait à l'utilisation de l'argent destiné aux conseils scolaires pour l'enseignement du français.

Toutefois, nous avons quand même de bonnes nouvelles en Colombie-Britannique.

Madame Dubois, une nouvelle école publique francophone sera construite à Abbotsford au cours des prochaines années. Pourriez-vous nous parler de l'incidence qu'elle aura? Suffira-t-elle, selon vous, à répondre aux besoins des élèves et à la demande dans la province?

• (1140)

Marie-Nicole Dubois: C'est un premier pas. Il est certain que les élèves qui fréquenteront cette école vont, entre autres, désengorger les autres écoles, parce que certains élèves parcourent de longues distances. Il est évident que cette école sera remplie rapidement et qu'elle pourrait être en surpopulation. Nous sommes quand même très contents.

Brad Vis: Nous devrions faire une fête quand elle sera construite.

Marie-Nicole Dubois: Oui, absolument.

Brad Vis: Merci.

Le président: Merci, monsieur Vis.

Je cède maintenant la parole à M. Villeneuve pour cinq minutes.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Dubois, tout d'abord, mon collègue vous a parlé de la dette du Canada, mais j'aimerais mettre les choses en perspective: le Canada est le pays du G7 qui conserve la plus faible dette nette, et il s'est vu attribuer une cote parfaite de Moody's.

Cela dit, vous avez parlé tout à l'heure des ententes qui sont souvent renégociées avec du retard. Ma question se décline en deux volets: d'une part, quelle est la raison de ce retard, et, d'autre part, la Colombie-Britannique consulte-t-elle suffisamment les organismes communautaires comme le vôtre avant de négocier ses ententes?

Marie-Nicole Dubois: Je vous dirais qu'il n'y a pas de négociations. Je vais vous donner un exemple, qui ne concerne pas l'éduca-

tion, mais qui vous donnera un aperçu de la façon dont les choses se passent en Colombie-Britannique.

Nous avons eu une rencontre avec les représentants d'un ministère fédéral, qui étaient tout fiers de nous annoncer que le gouvernement fédéral avait terminé les négociations avec la province quant aux fonds destinés aux services d'aide à l'emploi. Or ils ne nous avaient pas consultés, même si la Loi sur les langues officielles modernisée venait d'être adoptée. Vous voyez donc que, même dans les ministères fédéraux, on ne sait pas comment appliquer les politiques. Si le gouvernement fédéral ne nous consulte pas avant de signer des ententes avec les provinces, comment voulez-vous que celles-ci se sentent obligées de le faire avec nous? Le combat est immense.

Toutefois, nous avons certains liens, de bonne foi, avec le ministre responsable des Affaires francophones, qui est pro-francophone et qui a travaillé très fort pour faire adopter une politique de services en français. Nous avons donc une bonne relation et nous collaborons pour réaliser des avancées en lien avec notre francophonie.

Le problème, c'est qu'il y a trop de bureaucratie. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure: pourquoi ajouter un joueur dans l'équation? Pourquoi ne pas verser directement les fonds là où ils devraient aller? Comme l'a mentionné M. Potié, quand on donne aux provinces et qu'elles donnent ensuite là où elles le veulent bien, cela diminue l'efficacité.

Louis Villeneuve: Vous n'êtes pas la seule à parler du problème de ne pas transférer directement l'argent du fédéral aux organisations elles-mêmes. Je peux vous dire que cette information a été notée dans d'autres réunions du Comité. Je vous remercie de soulever ce point.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique joue un rôle central dans la défense des droits linguistiques, on le sait. Quels progrès avez-vous observés dans la mise en œuvre du continuum en éducation francophone dans votre province?

Marie-Nicole Dubois: En ce moment, la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique est en train de travailler très fort à ouvrir des centres de la petite enfance. Ça, pour moi, c'est un immense progrès.

Outre cela, nous sommes constamment en lutte. Certaines écoles ouvrent, mais ce n'est jamais assez. Ce ne sont pas de gros progrès. On va dire ça comme ça.

Louis Villeneuve: C'est noté. Merci, madame Dubois.

Monsieur Potié, je vais vous donner la chance de poursuivre votre réponse à la question de mon confrère sur la façon de renforcer la rétention du français. Comme vous n'avez pas pu terminer votre réponse, tout à l'heure, je vous donne le temps de le faire.

Francis Potié: Plusieurs études ont été faites à ce sujet, et certains thèmes reviennent sans cesse. Premièrement, il y a la formation. Les compétences dans la langue enseignée sont essentielles pour un enseignant. S'il ne les a pas, il va lâcher la profession.

Il y a aussi les compétences pédagogiques, car la pédagogie des langues a beaucoup évolué. Quand nous adoptons cette dernière, ça va beaucoup mieux.

Il y a également l'isolement professionnel. Nous enseignons une matière que personne d'autre n'enseigne. Personne ne nous comprend. Les administrateurs et les collègues ne comprennent pas cette matière et ne la valorisent pas. Ça crée de l'isolement professionnel et personnel, qui donne envie de faire autre chose. Ce sont des éléments dans lesquels nous devons investir et auxquels il faut porter attention afin de changer le système et d'avancer.

Comme dernier point, ce ne sont pas juste les enseignants de langues qui en arrachent, ce sont les enseignants tout court. Nous entendons ça. Il y a des pénuries partout. Par contre, c'est peut-être plus aigu pour les enseignants de langues. C'est un problème systémique. Là encore, il y a plein de rapports et d'études qui le démontrent.

Ça va vraiment prendre un bon dialogue et une bonne réflexion pour changer nos systèmes d'éducation. Sinon, nous allons nous retrouver avec des pénuries d'enseignants pour encore bien des années.

• (1145)

Le président: Merci.

Monsieur Villeneuve, votre temps de parole est écoulé.

Je passe maintenant la parole à monsieur Beaulieu pour deux minutes et demie.

Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Monsieur Potié, Statistique Canada réalise des études sur le bilinguisme anglais-français. Selon ces études, on observe de façon générale une stagnation, voire un recul du bilinguisme au Canada anglais. Ce recul serait notamment lié à la baisse de la proportion des francophones, qui sont beaucoup plus bilingues. Au Québec, par contre, on observe une augmentation du bilinguisme. Chez les francophones et les allophones, on remarque même une certaine assimilation et anglicisation.

Comment expliquez-vous cette baisse du bilinguisme au Canada anglais malgré les investissements qui ont été faits? Vous dites que ces investissements sont insuffisants. Je vous donne peut-être une réponse.

Francis Potié: Je pense qu'on l'a un peu dit. Pour commencer, il n'y a pas assez d'enseignants.

Comment explique-t-on ce phénomène? Je pense que c'est un problème de système et de capacité. Il y a une grosse pénurie d'enseignants, ce qui a des conséquences dans les décisions de programmes. Prenons l'exemple de la Saskatchewan et des Prairies. Des provinces ont permis de laisser tomber l'obligation d'enseigner une langue seconde. Ça a été le cas dans plusieurs conseils scolaires ruraux.

On peut renverser ça en faisant un bien meilleur travail à enseigner le français dans ces endroits. Il ne faut pas juste l'enseigner, il faut aussi le valoriser comme cours. Pour votre information, apprendre une langue, ça apporte toutes sortes de bénéfices cognitifs, scolaires, culturels...

Mario Beaulieu: Pendant longtemps, on me disait qu'il y avait un engouement pour l'apprentissage du français chez les Canadiens anglais, mais de moins en moins d'entre eux sont bilingues et parlent français. Je pense que le problème est l'anglonormativité. Un peu partout, parler anglais, c'est la norme.

Par ailleurs, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne veulent utiliser une approche territoriale, qui donne pourtant de bons résultats ailleurs dans le monde. Avoir des territoires où le français est la langue commune assurerait la vitalité du français. Présentement, c'est comme si les gens étaient noyés dans une masse anglophone, alors il est très difficile de progresser...

Le président: Monsieur Beaulieu, excusez-moi de vous interrompre, mais votre temps est écoulé. Vous aurez l'occasion de compléter votre idée durant un prochain tour de parole. Je dois passer au prochain député.

Monsieur Bélanger, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Potié, vous dites qu'il y a environ 3 millions d'élèves et qu'il manque encore 8 000 à 9 000 enseignants de français langue seconde.

Vous avez mentionné que c'était difficile pour les enseignants de langue seconde. Qu'est-ce qui rend ça difficile? Quels sont les principaux obstacles auxquels sont confrontés les enseignants de langue seconde?

• (1150)

Francis Potié: Un des facteurs est que, souvent, la formation qu'ils ont reçue n'est pas adéquate. Les enseignants suivent un cours à l'université, mais ce n'est pas partout pareil. Il y a d'excellents programmes dans certaines universités, mais dans d'autres, on forme et on certifie un professeur de français langue seconde sans que cette personne ait suivi un cours universitaire en langue française. Pourtant toute la recherche démontre que plus on est à l'aise et compétent dans la langue qu'on enseigne, plus on va avoir confiance en tant qu'enseignant et réussir. C'est la même chose sur le plan de la pédagogie. Si on n'a pas eu l'appui et la formation pour enseigner des langues, on va être perdu. En ce moment, à cause de la pénurie, on recrute des professeurs de langue un peu partout. Il y a donc des gens qui se retrouvent à enseigner une matière pour laquelle ils ne sont pas préparés.

L'appui qu'on reçoit de l'administration et du conseil scolaire est un autre facteur. Des fois, cet appui est très bien, mais d'autres fois, il est presque inexistant. Il est nécessaire de mieux reconnaître les méthodes éprouvées, qui fonctionnent et qui donnent de bons résultats, et de reconnaître qu'il y a des méthodes qui donnent de mauvais résultats.

Jim Bélanger: Comment le gouvernement fédéral pourrait-il encourager davantage les enseignants à suivre des programmes pour être capables d'enseigner en langue seconde?

Francis Potié: À bien des égards, nous sommes en train de le faire. Nous recevons un investissement d'une trentaine de millions de dollars par année pour nous attaquer à la pénurie d'enseignants de français langue seconde, et nous travaillons sur le recrutement et la rétention. Je pense que le problème ne sera pas résolu d'une seule façon.

Nous essayons d'attirer des enseignants formés à l'étranger, mais ça soulève d'autres problèmes, comme l'adaptation culturelle et professionnelle à un nouveau système. L'adaptation peut prendre des années et occasionner de la frustration.

Il y a donc plusieurs solutions possibles, notamment la formation, le recrutement, l'appui en cours de carrière ou le développement professionnel continu. En effet, tous les rapports et toutes les études démontrent l'importance d'avoir une formation professionnelle spécialisée. Les professeurs de langue se plaignent d'assister à des formations qui ne sont pas faites pour eux, mais plutôt pour leurs collègues qui enseignent les mathématiques ou autre chose.

Il s'agit donc d'investir, de valoriser et de prendre la chose au sérieux.

Jim Bélanger: Madame Dubois, vous parlez du manque de ressources financières et humaines et du manque d'infrastructures. Il me semble qu'on revient toujours à un manque de budget ou à une mauvaise répartition ou gestion des fonds. Il me semble qu'il serait facile de trouver des solutions à ça. Est-ce qu'il manque d'argent? Si les fonds dépensés étaient mieux distribués, seraient-ils suffisants? Quel est le problème, d'après vous?

Marie-Nicole Dubois: Il manque de fonds, et ceux qui sont versés ne sont pas nécessairement bien répartis. Si les fonds qui nous sont destinés allaient vraiment au bon endroit, ce serait mieux. Comme je le disais tout à l'heure, même les fonds versés dans le cadre du Programme des langues officielles en enseignement ne sont pas suffisants. Il y a un manque criant d'investissement.

• (1155)

Jim Bélanger: Pourrait-on donner plus de directives aux provinces pour qu'elles sachent comment bien répartir les fonds? Cela ne se fait-il pas?

Marie-Nicole Dubois: En ce moment, cela ne se fait pas, mais ce pourrait être le cas. Il est bien certain que, si on fixait des conditions, qu'on exigeait que des comptes soient rendus en échange des sommes versées, celles-ci iraient au bon endroit, car il y aurait un suivi. C'est ce que je disais tout à l'heure, ce serait une avenue qui pourrait aider. Si on ne donne pas plus d'argent, il faudrait au moins s'assurer que celui qu'on donne va au bon endroit.

Jim Bélanger: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Je passe maintenant la parole à Mme Mingarelli pour cinq minutes.

Madame Mingarelli, vous serez la dernière députée à poser des questions à ce groupe de témoins.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Parfait. Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Dubois, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

La diversité croissante des familles francophones, notamment issues de l'immigration, transforme profondément le visage de la francophonie en milieu minoritaire. Comment la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique accompagne-t-elle ces familles dans leur intégration au continuum en éducation francophone, particulièrement en ce qui concerne la transition entre la petite enfance, l'école primaire et secondaire?

Marie-Nicole Dubois: Ce genre d'activité ne relève pas du tout de notre mandat, mais nous accompagnons les organismes qui s'en occupent. Nous chapeautons aussi le Réseau en immigration francophone de la province. À ce titre, nous organisons des rencontres entre tous ces organismes afin de leur donner les outils dont ils ont besoin pour que ces familles se sentent bien accueillies.

Giovanna Mingarelli: En Colombie-Britannique, les distances et la dispersion des communautés francophones représentent un défi constant pour assurer un accès équitable à l'éducation en français. Quelles initiatives concrètes ou partenariats votre fédération met-elle de l'avant pour contrer ces obstacles, que ce soit grâce à l'innovation numérique, à la collaboration communautaire ou aux partenariats interprovinciaux?

Marie-Nicole Dubois: Encore une fois, ce genre d'activité ne fait pas partie de notre mandat. Votre question s'adresserait davantage aux conseils scolaires, parce que ce sont eux qui collaborent directement avec les écoles pour ce genre de chose. Par contre, nous servons de lien entre les conseils scolaires et les communautés, parce que nous savons très bien que l'école est un bassin essentiel pour la pérennité du français, même s'il n'est pas le seul. Pour que le français entre dans le cœur des gens, il faut aussi tenir des activités ludiques dans la communauté, à l'extérieur de l'école.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Monsieur Potié et madame Ostapyk, je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

L'enseignement des langues secondes, en particulier du français, joue un rôle essentiel dans la promotion du bilinguisme canadien et dans la compréhension interculturelle. Comment l'Association canadienne des professeurs de langues secondes contribue-t-elle à renforcer l'apprentissage du français langue seconde partout au pays? Quels outils ou programmes jugez-vous les plus efficaces pour susciter chez les jeunes un réel intérêt à apprendre le français et à poursuivre leurs études en français?

Francis Potié: Nos programmes touchent quatre domaines.

Premièrement, nous offrons une formation pédagogique axée sur les meilleures façons d'acquérir ou d'enseigner une langue. Deuxièmement, nous produisons des ressources professionnelles et pédagogiques, basées sur les recherches actuelles et destinées aux enseignants, pas aux élèves. Troisièmement, nous donnons de l'information par l'intermédiaire de notre site Web, de notre magazine et de notre bulletin numérique. Nous faisons des recherches qui portent sur les bonnes pratiques en enseignement des langues et nous diffusons les résultats. Enfin, nous faisons la promotion des bienfaits de l'apprentissage d'une langue. Voilà ce que nous faisons.

Je ne me rappelle plus votre deuxième question, madame Mingarelli.

• (1200)

Giovanna Mingarelli: Ma deuxième question portait sur...

Francis Potié: Je m'en souviens maintenant. La question portait sur les façons de donner aux jeunes le goût de poursuivre l'apprentissage d'une autre langue.

Premièrement, il est important d'avoir de bons cours, qui sont attirants et inspirants. Deuxièmement, il faut que les étudiants aient des expériences authentiques et marquantes. Les programmes Explore et Français pour l'avenir ainsi que les voyages d'échange et l'expérience multiculturelle ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de donner aux jeunes le goût de poursuivre leur expérience.

Après tout, apprendre une langue sert à communiquer. Si on apprend une langue, mais qu'on n'a personne avec qui communiquer, il est pas mal moins intéressant de poursuivre son apprentissage. Il faut fournir aux apprenants une expérience authentique, réelle et stimulante.

Le président: Madame Mingarelli, votre temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier les témoins de cette première heure: M. Potié, Mme Ostapuk et Mme Dubois.

En tant que président du Comité, il est rare que j'aie la chance de poser des questions aux témoins.

Madame Dubois, je tiens à vous remercier, vos collègues et vous. J'ai eu la chance d'aller vous voir cet été et de vous poser des questions. Vous m'avez parlé des défis auxquels vous êtes confrontés et de la façon dont le gouvernement pourrait vous appuyer. Je vous remercie également de votre témoignage d'aujourd'hui.

Chers collègues, je vais suspendre la réunion pendant quelques minutes, afin d'accueillir le prochain groupe de témoins.

- (1200) _____ (Pause) _____
- (1210)

Le président: Nous reprenons la séance.

Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à la deuxième partie de la 9^e réunion du Comité permanent des langues officielles. Nous continuons notre étude sur le continuum en éducation dans la langue de la minorité.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins pour cette deuxième heure de la réunion. Nous recevons des représentants de l'Association canadienne d'éducation de langue française: Marcel Larocque, président, et Marie-Hélène Tanguay, directrice générale. Nous recevons également, à titre personnel, Éric Bouchard, directeur général du Mouvement Québec français de 2014 à 2017. Chaque organisation disposera de cinq minutes pour son allocution d'ouverture. Ensuite, nous procéderons à une période de questions et réponses avec les membres du Comité.

Monsieur Larocque et madame Tanguay, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marcel Larocque (président, Association canadienne d'éducation de langue française): Bonjour à tous.

Au nom de l'Association canadienne d'éducation de langue française, dont j'assume la présidence, je vous remercie de nous accueillir. Je suis Marcel Larocque et, bien sûr, je salue ma directrice générale, Marie-Hélène Tanguay, qui va certainement me donner un bon coup de main lorsque viendra la période des questions.

Notre réseau pancanadien informe, forme et outille les intervenantes et les intervenants en éducation francophone de toutes les provinces et les territoires pour favoriser la construction identitaire, c'est-à-dire la façon dont une personne se reconnaît et agit en tant que membre d'une communauté linguistique et culturelle.

L'Association canadienne d'éducation de langue française contribue à renforcer le continuum en éducation francophone dans la langue de la minorité, non seulement grâce à ses formations et à ses événements lors desquels les participantes et les participants à différentes étapes du continuum interagissent afin de créer des ponts entre eux, mais aussi grâce à la publication du 15^e numéro de notre fascicule *Comprendre la construction identitaire*, intitulé « Pour un continuum solide ». Ce fascicule est élaboré avec les membres d'un comité tripartite composé de représentantes et de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des représentants du monde communautaire et scolaire qui ont un intérêt

et un engagement envers l'éducation. Ce fascicule montre que le continuum n'est pas linéaire.

On dit qu'une image vaut mille mots, alors je me permets une analogie. Je vous présente la maison du continuum en éducation dans les communautés minoritaires. La fondation représente la famille, où se vit la première expérience du français. On y amorce la relation à la langue, à la culture et à la communauté. La porte représente la petite enfance. Elle ouvre sur l'aventure éducative en français et se doit d'être accueillante et solide pour que l'enfant franchisse le seuil avec confiance. Les murs représentent les écoles primaires et secondaires. Elles structurent et enrichissent l'expérience francophone en offrant des espaces sécurisants et propices à des apprentissages riches et variés. Le toit représente la formation continue et le postsecondaire. Il protège, mais, surtout, il ouvre vers l'avenir afin que l'identité francophone puisse se prolonger et se déployer dans la vie adulte. Les fenêtres représentent les apprentissages informels et non formels qui laissent entrer l'air frais des expériences vécues à l'extérieur du cadre formel. Le terrain symbolise la communauté, un espace essentiel pour construire et soutenir la maison.

Pour garantir sa solidité dans le temps, la maison a besoin d'un liant, c'est-à-dire de faire partie d'un écosystème complet. C'est là qu'intervient la construction identitaire, à savoir un processus propre à chaque personne, et qui est fortement influencé par son environnement. Ce processus est au cœur de la mission des institutions francophones en situation minoritaire. Non seulement elles doivent assurer la réussite éducative des enfants et des élèves, mais elles ont également la responsabilité de leur permettre de faire une vraie place au français et à la culture francophone dans leur vie. Ainsi, la maison devient un lieu vivant, porteur de sens et de fierté.

La construction identitaire n'est pas une activité isolée ni un projet ponctuel. C'est une intention éducative présente à chaque étape du continuum. Elle donne un sens à l'apprentissage, soutient la réussite et nourrit la vitalité linguistique et culturelle. Quand un individu comprend que parler français lui permet d'appartenir à une histoire, à une communauté et à un avenir collectif, le droit fondé sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés devient une réalité vécue.

Pour qu'un continuum soit vivant et cohérent, il faut réunir plusieurs conditions gagnantes. Il faut notamment des services éducatifs de qualité dès la petite enfance, et ce, dans un cadre culturel où l'identité francophone peut s'éveiller. Il faut aussi une école en français qui assume pleinement sa mission identitaire en offrant des parcours stimulants, des expériences d'appartenance et des modèles de réussite francophones. Il faut également des institutions postsecondaires sensibles à la réalité minoritaire, et qui offrent de la formation initiale adaptée aux besoins uniques des milieux. Toutes les parties prenantes doivent avoir une vision et des espaces de collaboration intersectorielle en commun pour créer des ponts. Il est aussi nécessaire d'avoir des ressources adaptées à la réalité minoritaire pour favoriser la construction identitaire des enfants et des élèves. Finalement, il faut surtout des personnes engagées, à savoir le personnel éducatif, les familles, les gestionnaires et les partenaires communautaires. Le proverbe africain selon lequel « il faut tout un village pour élever un enfant » prend ici tout son sens.

Le continuum en éducation n'est pas simplement une succession d'étapes: c'est un chemin de vie en français où l'on place la construction identitaire au cœur des pratiques. On peut avoir des écoles, des services et des programmes mais, si l'identité francophone n'y trouve pas sa place, on risque de ne pas atteindre l'objectif d'assurer la vitalité et la pérennité des communautés francophones du Canada.

• (1215)

Le président: Merci, monsieur Larocque.

Monsieur Bouchard, vous avez la parole pour cinq minutes.

Éric Bouchard (directeur général du Mouvement Québec français de 2014 à 2017, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Chers membres du Comité, je vais d'abord prendre quelques instants pour vous présenter les expériences de travail que j'ai cumulées depuis 2009 et qui m'ont permis d'acquérir une expertise sur l'anglicisation du Québec. Par la suite, je vais vous expliquer pourquoi la Loi sur les langues officielles du Canada est une loi génocidaire à l'égard du français, puisqu'elle repose sur un postulat fallacieux, soit celui voulant que les anglophones du Québec constituent une minorité.

Entre 2009 et 2012, j'ai été attaché politique du député Pierre Curzi, pour qui j'ai rédigé une étude sur la situation linguistique du Québec à l'époque; le document s'intitulait *Le grand Montréal s'anglicise*. J'ai aussi rédigé une étude sur la nécessité d'appliquer la Charte de la langue française en éducation au niveau collégial. J'ai ensuite coordonné une étude sur la corrélation entre l'anglicisation de Montréal et le surfinancement des universités anglophones au Québec. Enfin, j'ai rédigé le projet de loi 593, qui se voulait une bonification de la Charte de la langue française et qui a été déposé en 2012 par Pierre Curzi. Par la suite, j'ai été directeur général du Mouvement Québec français de 2013 à 2017. De 2017 à 2021, j'ai pris une pause du dossier linguistique pour siéger au comité exécutif de la Ville de Longueuil et, depuis un an, je rédige un essai sur la manière dont le régime colonial canadien-anglais assimile de façon organisée les francophones dans le cadre de la Loi sur les langues officielles. Selon la thèse que je présente, le concept de minorité anglophone au Québec est un construit social fallacieux, qui sert à développer des outils pour coloniser linguistiquement le seul territoire où les anglophones ne sont pas numériquement plus nombreux que les francophones.

Laissez-moi vous énoncer des faits structurants. Le 5 mai 1993, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a rejeté la demande de reconnaissance des anglophones québécois comme étant une minorité. Parlant des francophones au Québec, le rapport indique qu'« un groupe peut être majoritaire dans une province mais néanmoins constituer une minorité dans un État ». Le rapport ajoute: « Les citoyens canadiens anglophones ne peuvent être considérés comme une minorité linguistique. » Je le répète, l'ONU mentionne que les citoyens canadiens anglophones ne peuvent pas être considérés comme une minorité. Non seulement les anglophones vivant sur le territoire québécois ne font pas partie d'une minorité à protéger, mais ils font partie intégrante de la majorité canadienne et continentale. De plus, ils parlent la langue la plus puissante de l'histoire de l'humanité qui s'impose depuis plus d'un siècle dans tous les domaines de l'activité de l'être humain.

Au Québec, il y a neuf francophones pour un anglophone. Pourtant, ladite minorité absorbe la moitié des cas d'assimilation. C'est

fort pour une minorité. Au Québec, il y a plus de francophones qui s'assimilent à l'anglais que d'anglophones qui s'assimilent au français. Comment les anglophones, s'ils constituent une minorité, réussissent-ils à assimiler les locuteurs de ce que le Canada qualifie de majorité francophone? Au Québec et à Montréal, les pourcentages de francophones de langue d'usage et de langue maternelle reculent pendant que les pourcentages d'anglophones augmentent. Bref, aucune minorité linguistique sur Terre n'a le pouvoir d'assimilation des anglophones au Québec. C'est un cas d'espèce unique sur la planète. Si on se parle franchement, sans se mentir, la minorité anglophone n'existe donc que conceptuellement pour permettre le développement et le déploiement d'outils assimilateurs par le régime colonial canadien-anglais.

Concernant le continuum en éducation de la majorité canadienne-anglaise au Québec, il y a 8,8 % d'anglophones au Québec pour 8,8 % d'effectifs dans les réseaux primaire et secondaire anglophones. Par contre, dès que la loi 101 ne s'applique plus, c'est 22 % des effectifs qui fréquentent les institutions anglophones. Comment les institutions d'une minorité peuvent-elles être aussi attrayantes? C'est parce que la Loi sur les langues officielles du Canada structure l'anglonormativité sur le territoire québécois. Celle-ci participe à l'attrait des études postsecondaires en anglais et, par conséquent, à l'anglicisation du monde du travail, ce qui a pour effet de modifier la langue d'usage à la maison au profit de l'anglais. À l'opposé, le réseau universitaire francophone au Canada est tellement pauvre que 55 % des francophones vont à l'université de langue anglaise. Les 100 millions de dollars par année que le Parlement canadien vote pour angliciser le Québec devraient être entièrement dévolus aux institutions francophones hors Québec.

• (1220)

Finalement, comme les parlementaires canadiens reconnaissent maintenant qu'on ne peut pas traiter les minorités francophones hors Québec de la même façon que la majorité canadienne-anglaise en territoire québécois, et comme l'anglicisation du Québec est reconnue, investir 100 millions de dollars par année dans l'anglicisation du Québec constitue un acte génocidaire à l'égard de la langue française.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Bouchard.

Nous passons maintenant aux questions des membres du Comité.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour six minutes.

Marc Dalton: Monsieur Bouchard, en tant qu'ancien directeur général du Mouvement Québec français et de façon générale, selon toute votre expérience, avez-vous constaté une baisse des efforts du gouvernement fédéral à l'égard de la promotion du français depuis 2015?

Éric Bouchard: En fait, la promotion du français au Québec est plutôt une promotion de l'anglais à tous les égards. Encore une fois, on y investit 100 millions de dollars par année, par l'entremise des différents programmes relevant de la Loi sur les langues officielles, notamment pour financer des groupes de pression anglophones qui ne ménageront aucun effort pour s'assurer que tout le monde sait parler anglais dans le domaine de la santé, au Québec. S'ils trouvent une infirmière qui ne sait pas parler anglais dans un département de l'hôpital de Rimouski, une ville francophone à environ 100 %, ils vont exiger que cette personne apprenne l'anglais afin qu'elle puisse offrir des services en anglais, au cas où un anglophone qui ne parle pas français se présenterait à Rimouski. C'est un exemple caricatural, bien sûr, pour illustrer la chose.

En fin de compte, les 3,6 milliards de dollars qui ont été investis depuis toutes ces années pour angliciser le Québec par le truchement de la Loi sur les langues officielles ont eu pour résultat qu'il est maintenant possible, partout sur le territoire québécois, de vivre sans devoir apprendre le français. Ainsi, les immigrants et les gens d'autres provinces canadiennes qui ne connaissent pas le français et qui arrivent au Québec peuvent y passer leur vie sans devoir l'apprendre. Cette façon de faire contribue à normaliser l'usage de l'anglais partout au Québec. On vit de plus en plus comme les gens de Toronto et d'Ottawa, des villes canadiennes où il est normal de vivre en anglais. C'est particulièrement le cas à Montréal, et cela s'étend à Longueuil et à Laval. Gatineau, étant collée à Ottawa, évidemment, est une autre ville où la société subit l'anglonormativité.

Alors, pour répondre à votre question, monsieur le député, ce que le gouvernement fédéral fait au Québec, ce n'est pas tout à fait de la promotion du français.

• (1225)

Marc Dalton: Merci beaucoup.

Monsieur Larocque, est-ce que l'Association canadienne d'éducation de langue française représente plusieurs associations, ou s'agit-il d'une seule organisation?

Marcel Larocque: L'Association canadienne d'éducation de langue française est une organisation pancanadienne. Il est quand même assez rare, en francophonie, de voir des organisations qui incluent les trois territoires et les dix provinces canadiennes. Nous ne sommes pas un mouvement politique, nous appuyons plutôt tout ce qui se fait en matière d'apprentissage, d'éducation et de construction identitaire.

Ce que j'aime particulièrement de notre organisation, c'est que nous avons un très bon réseau. Nous faisons partie, entre autres, de la Table nationale sur l'éducation, où 12 organismes se réunissent pour parler de ce qui peut aider les élèves, les jeunes et la communauté à vivre leur identité d'une façon positive, de sorte que leur construction identitaire demeure au premier plan.

Nous ne sommes pas un réseau syndical ou un autre type d'organisme qui représente d'autres groupes, mais nous avons plein de partenaires. À la Table nationale sur l'éducation, il y a des parents, des écoles d'art, des universités, des collèges et des conseils scolaires, entre autres. Nous travaillons avec tous les intervenants concernés par l'éducation en langue française. Notre but est d'offrir du soutien. Si les jeunes peuvent vivre des expériences positives en français et aimer vivre en français, je crois que cela devient une valeur ajoutée partout au pays, que ce soit au Yukon, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, chez nous, en Acadie, ou au Québec.

Marc Dalton: J'ai bien aimé votre image de la maison pour représenter le continuum en éducation dans la langue de la minorité. C'est intéressant. Nous pourrions l'utiliser dans notre rapport.

Je présume que cette situation n'est pas égale d'un bout à l'autre du Canada. Pour la minute qu'il reste, pouvez-vous parler un peu de ces différences?

Marcel Larocque: En effet, la situation est très différente d'une région à l'autre, même dans la région où j'habite, au Nouveau-Brunswick, les gens sont considérés comme étant parfaitement bilingues. Ce n'est pas le cas d'où je viens. Dans la péninsule acadienne, le français est vraiment prioritaire, c'est la langue de la majorité, au point où certaines personnes pensent que nous sommes un milieu majoritaire, et non minoritaire.

Les situations ne sont pas les mêmes, mais lorsque nous communiquons avec nos collègues de régions où la francophonie est peut-être moins présente, je suis toujours émerveillé de voir le désir, le vouloir et la capacité d'œuvrer et de faire vivre des expériences francophones significatives pour les jeunes. En effet, nous ne sommes pas au même niveau, mais lorsque nous faisons du réseautage, nous pouvons apprendre des autres.

Marc Dalton: Parfait.

Les politiques du gouvernement libéral ont-elles contribué à renforcer la construction identitaire des jeunes francophones, ou constatez-vous un affaiblissement du sentiment d'appartenance?

Marcel Larocque: Des gens de tous les ministères de l'Éducation siègent au Comité tripartite dont nous faisons partie. Nous travaillons donc en collaboration avec eux.

Le président: Merci, monsieur Dalton.

Avant de céder la parole à Mme Chenette, je vais demander à mes collègues d'être brefs dans leurs interventions, étant donné le temps qu'il reste et le nombre de députés qui veulent intervenir. J'essaierai d'être assez strict avec le temps, afin que nous puissions compléter le tour de questions. Ainsi, je n'aurai pas besoin de raccourcir le temps de parole pendant le dernier tour. Je vous demande donc votre collaboration.

Madame Chenette, vous avez la parole pour six minutes.

Madeleine Chenette (Thérèse-De Blainville, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux invités.

Monsieur Larocque, l'analogie de la maison que vous avez présentée nous renvoie effectivement une image assez forte du continuum en éducation dans la langue de la minorité. Je vois que vous faites la promotion de la réussite éducative et identitaire des francophones.

J'aimerais savoir quels sont les critères pour évaluer le progrès de la partie identitaire. Comment évaluez-vous cette logique identitaire?

Marcel Larocque: Comme vous le savez, la francophonie n'est plus du tout la même qu'elle était, il y a 10 ans, 20 ans, 50 ans. On parle de plus en plus de francophonie plurielle.

À l'Association canadienne d'éducation de langue française, nous accueillons et nous aidons tous les gens qui parlent français, que ce soit des gens locaux, des gens de la région ou des gens qui arrivent de pays étrangers. Du moins, nous espérons contribuer un peu à la construction identitaire. Nous les acceptons au sein de notre organisation, et nous veillons à ce que chaque personne soit à l'aise avec sa propre culture. Nous faisons la promotion des accents, car c'est de la couleur, les accents. C'est le message que nous voulons transmettre: on n'a pas besoin de parler un français uniforme, l'important, c'est d'être heureux.

Il est impressionnant de voir la diversité culturelle dans les écoles. Nous travaillons aussi avec les nouveaux critères de diversité, d'équité et d'inclusion pour nous assurer que chaque personne est bien et heureuse.

• (1230)

Madeleine Chenette: Selon ce que vous dites, je dirais que, dans le fond, ce sont cette diversité culturelle et ces accents qui sont la peinture qui colore votre maison.

Nous savons que le monde est en évolution. Nous sommes passés de deux peuples colonisés à une ouverture réelle sur le monde. C'est ce que vous venez de mettre en évidence en parlant de diversité culturelle.

Dans ce contexte, que doit faire le gouvernement à tous les niveaux pour, justement, renforcer non pas une approche défensive pour se protéger du passé historique colonisateur, mais plutôt pour renforcer et mettre en évidence la fierté de notre langue et notre identité en matière de francophonie partout au Canada? Que nous suggérez-vous de faire de plus, ou d'arrêter de faire?

Marcel Larocque: Nous ne sommes vraiment pas revendicateurs dans notre mission. Comme je l'ai dit, nous nous concentrons plutôt sur la préparation d'outils et d'appuis, et ainsi de suite. Par contre, nous échangeons beaucoup avec les gens des districts ou des conseils scolaires, ainsi qu'avec les gens du ministère de l'Éducation, et ce, peu importe la région où nous sommes. Nous faisons la promotion de nos outils et de notre travail. Les gens font aussi partie de nos comités d'échange et, pour notre part, il est important que tout le travail qui se fait favorise l'éducation et l'identité. Nous ne cognons pas à la porte d'un gouvernement en disant qu'il devrait faire plus ou faire moins. Nous sommes chanceux d'avoir un financement pancanadien et, à l'intérieur de ces balises, nous créons et nous produisons du matériel.

Je ne sais pas si Mme Tanguay, qui travaille beaucoup plus sur le terrain que moi, veut ajouter un commentaire.

Marie-Hélène Tanguay (directrice générale, Association canadienne d'éducation de langue française): Merci, monsieur Larocque.

En fait, parmi les possibilités que nous offrons, nous visons justement à permettre aux gens de se rencontrer dans cette francophonie plurielle, qu'on appelle maintenant « francophonie au pluriel », de permettre aux gens de se rencontrer et d'échanger entre eux. Le fait d'aller à la rencontre de l'autre peut faciliter bien des éléments de cette construction identitaire et aider à comprendre et à valoriser cette langue et cette culture, ainsi qu'à avoir des moments d'échange et des lieux de rencontre. Je pense que c'est un élément essentiel dans cette construction identitaire.

Madeleine Chenette: Je vous remercie.

Monsieur Bouchard, après ce qui vient d'être dit sur les rencontres et cette forte diversité francophone canadienne, outre l'aspect légal, comment voyez-vous l'évolution de la situation pour valoriser la francophonie d'un bout à l'autre du Canada, en tirant profit de cette francophonie au Québec?

Éric Bouchard: La Loi sur les langues officielles est faite de telle façon qu'elle divise les francophones. Elle met les francophones en opposition. L'idée de la symétrie...

Madeleine Chenette: Ma question ne portait pas nécessairement sur l'aspect légal, mais plutôt sur d'autres pratiques que l'on pourrait mettre en place.

Éric Bouchard: J'y arrive.

Conceptuellement, on dit que c'est symétrique, c'est-à-dire que les minorités francophones hors Québec seraient autant à protéger que la minorité anglophone au Québec. Je sais que vous ne voulez pas parler de l'aspect légal mais, quand on arrive sur le plan légal, les francophones se battent les uns contre les autres...

Madeleine Chenette: J'insiste, monsieur. On a peu de temps pour les questions. Je veux parler de l'aspect pratique, et pas de l'aspect légal.

Éric Bouchard: J'y arrive.

Quand on arrive au financement, si on accorde 100 millions de dollars par année pour angliciser le Québec, pourquoi ne pas plutôt utiliser ces 100 millions de dollars par année pour rendre le réseau universitaire des francophones hors Québec aussi puissant que le réseau universitaire des universités francophones au Québec? Tout l'argent utilisé en vertu de la Loi sur les langues officielles pour angliciser le Québec pourrait servir à bonifier toutes les infrastructures des francophones hors Québec. Or, ce n'est pas ce qu'on fait. C'est là où il faut changer la Loi sur les langues officielles. Il faut cesser d'angliciser le Québec avec l'argent du fédéral et prendre cet argent pour favoriser les institutions de langue française au Canada.

Madeleine Chenette: Monsieur le président, est-ce que j'ai encore du temps?

• (1235)

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Madeleine Chenette: Dans ce cas, je vais juste poser une question à M. Larocque. Il pourrait répondre avec les autres.

Monsieur Larocque, compte tenu de la question que j'ai posée à M. Bouchard, à votre avis, quelles pratiques devraient être mises en place partout au Canada pour favoriser cette diversité et cette force francophone, tout en tirant profit de notre francophonie au Québec?

Le président: Le temps est écoulé. Je vous remercie, madame Chenette.

Monsieur Larocque, vous aurez peut-être l'occasion de donner une réponse à un prochain tour. Je dois passer au prochain député.

Je passe maintenant la parole à M. Beaulieu pour six minutes.

Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bouchard, j'aimerais que vous nous parliez un peu plus de la notion de minorité anglophone au Québec et de la façon dont elle est véhiculée par les groupes de pression anglophones, qui sont financés par les programmes d'appui aux langues officielles et tentent de présenter les anglophones comme une minorité en difficulté.

Éric Bouchard: Il y a à peu près une centaine de groupes qui sont financés par les différents programmes de la Loi sur les langues officielles. Parmi ceux-ci, il y a le groupe TALQ, anciennement le Quebec Community Groups Network, lui-même précédé d'Alliance Québec. On finance ces groupes, on finance la mission de ces organisations. En finançant leur mission, on s'assure d'un financement continu et on permet ainsi le développement d'un discours qui, dans les commissions parlementaires et dans les journaux anglophones, présente les anglophones comme une minorité victime d'une majorité francophone qui cherche à les éliminer. On voit souvent cette façon de faire, notamment en commission parlementaire sur le projet de loi 96.

Par ailleurs, ces mêmes organismes se retrouvent dans *The Gazette* et continuent le même discours de victimisation des anglophones. Ils essaient de culpabiliser les francophones, parce que ceux-ci veulent mettre en place la loi 96 et paramétrer la société pour favoriser une franconormativité sur le territoire québécois. Les francophones souhaitent en effet que, lorsque deux locuteurs de langue maternelle différente se rencontrent à Montréal, ils utilisent le français de façon naturelle et sans effort, un peu comme cela se fait à Toronto, où deux personnes de langue maternelle différente se rencontrent et utilisent l'anglais sans effort.

Tout ce discours mine les efforts visant à maintenir la santé du français au Québec et au Canada, parce que si le français recule au Québec, il est clair, net et précis que les minorités hors Québec vont en souffrir. Un Québec fort sur le plan de la langue française favorisera les minorités hors Québec.

Mario Beaulieu: Présentement, nous étudions le continuum en éducation dans la langue de la minorité. Pouvez-vous nous parler davantage des institutions d'éducation postsecondaire anglophones? Des spécialistes sont venus témoigner au Comité du fait qu'elles contribuent à l'anglicisation du Québec, mais ils se sont fait répondre de façon cavalière. Pouvez-vous nous expliquer davantage comment ça se produit?

Éric Bouchard: Ce sont des gens de Statistique Canada qui disent ça. Un des chercheurs de Statistique Canada, Étienne Lemmyre, dit qu'étudier en anglais mène à travailler en anglais, ce qui mène à parler en anglais en public, ce qui mène à parler en anglais chez soi. Lorsqu'on est né francophone et qu'on utilise couramment l'anglais comme langue à la maison, c'est l'anglais qu'on transmet à nos enfants. Les enfants en viennent donc à avoir l'anglais comme langue maternelle, et c'est à ce moment que ça se produit. On compte 130 000 francophones assimilés sur le territoire québécois, pas dans les provinces hors Québec, mais bien au Québec.

Le financement des institutions de langue anglaise, notamment du réseau universitaire anglophone au Québec, rend ces institutions ultra-attractives pour les francophones et les allophones qui veulent se hisser au sommet du monde anglonormativisé de Montréal. En effet, il faut être parfaitement bilingue pour pouvoir avoir de bons postes à Montréal, ce qui structure l'anglonormativité de la société. Pour illustrer comment les investissements dans les institutions anglophones ont un effet anglicisant, des francophones en dehors de la région de Montréal ne veulent pas vivre à Montréal, car ils sont persuadés qu'ils n'y auront même pas de travail. Il est donc évident que tout accent mis sur les institutions postsecondaires du continuum a un effet anglicisant à Montréal.

• (1240)

Mario Beaulieu: D'où vient ce surfinancement?

Éric Bouchard: Ça n'a aucun bon sens. Il y a 8,8 % d'anglophones au Québec, mais 29 % du financement va aux institutions de langue anglaise: ce n'est ni le double ni le triple, c'est 3,4 fois le poids démographique des anglophones. À l'inverse, avons-nous la même situation au Canada anglais pour les francophones? Est-ce que l'Université d'Ottawa a autant de financement pour ses facultés de langue française? La réponse est évidemment non.

Mario Beaulieu: Quel est le rôle du gouvernement fédéral sur ce plan?

Éric Bouchard: Le rôle du gouvernement fédéral est clair. La Loi sur les langues officielles est une mauvaise chose. Par ses lois, son argent et sa Constitution, le gouvernement fédéral favorise l'anglicisation du Québec. Aujourd'hui, on sait que les législateurs que vous êtes sont responsables de voter 100 millions de dollars chaque année. Le Québec s'anglicise, le français recule mais, malgré ça, 100 millions de dollars sont votés chaque année par le Parlement d'Ottawa pour angliciser le Québec. C'est un acte génocidaire à l'égard de la langue française.

Le président: Monsieur Beaulieu, excusez-moi, mais votre temps est écoulé.

Nous passons au deuxième tour de parole. Afin de m'assurer de terminer à temps, je vais devoir raccourcir le temps de parole de chacun. Les libéraux et les conservateurs auront quatre minutes par député au lieu de cinq, et vous, monsieur Beaulieu, vous aurez deux minutes.

Monsieur Bélanger, vous avez la parole pour quatre minutes.

Jim Bélanger: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bouchard, je vais continuer de vous poser des questions, car votre discours m'intrigue beaucoup. Au début, je n'étais pas certain d'être d'accord avec vous, mais je pense que je le deviens.

Vous dites que les anglophones ne sont pas minoritaires au Québec. Est-ce exact?

Éric Bouchard: C'est évident. Conceptuellement, ils font partie de l'État canadien, donc ils sont majoritaires au Canada. Au Québec, ils sont numériquement moins nombreux, mais ils sont l'extension de la majorité canadienne. Ils appartiennent donc à la majorité canadienne en territoire québécois.

Jim Bélanger: Selon vous, il ne devrait pas y avoir de financement pour les établissements anglophones au Québec. Est-ce ce que vous affirmez?

Éric Bouchard: Exactement.

Jim Bélanger: Je ne suis pas certain de bien comprendre. Je vous parle de mon point de vue d'Ontarien. Mes ancêtres viennent du Québec. La province de Québec est très importante pour nous, puisque nous voyons la province comme un réseau de soutien pour les francophones hors de la province. Il est donc important que la langue prédominante au Québec demeure la langue française. Nous sommes d'accord là-dessus.

En ce qui concerne les autres provinces et territoires, le problème semble être que le financement est donné aux provinces avant d'être distribué là où c'est nécessaire. Ça devrait être un avantage pour vous, au Québec, si c'est la province qui décide où vont les fonds pour les langues officielles, n'est-ce pas?

Éric Bouchard: Ce n'est pas un avantage, parce qu'on oblige le gouvernement québécois à ajouter une partie de l'argent. Par exemple, une école secondaire anglophone et une école secondaire francophone comptant chacune 1 000 élèves reçoivent la même somme d'argent pour leur fonctionnement. L'argent du gouvernement fédéral vient ensuite s'ajouter à l'argent du gouvernement québécois, mais seulement pour les établissements anglophones. Donc, au Québec, les établissements anglophones sont plus financés même au primaire et au secondaire.

Pourquoi devrait-on recevoir cet argent pour angliciser le Québec? Il serait préférable que les Franco-Ontariens reçoivent cet argent. Sérieusement, vous avez besoin de pas mal plus d'argent pour vos universités et vos écoles primaires et secondaires. En effet, pour rendre la langue française attrayante en milieu minoritaire, il faut de l'argent pour avoir des institutions fortes, des professeurs très bien formés et des facultés de médecine, par exemple.

À l'Université d'Ottawa, on dit « *speak white* » aux étudiants en médecine qui parlent français. Marianne Dépelteau, de Franco-presse, l'a révélé au printemps dernier. Il est incroyable que ces mots soient prononcés dans le pays censé être celui du bilinguisme. Ce sont des Franco-Ontariens à qui ces mots sont adressés. Cela fait que les Franco-Ontariens vont dire qu'ils sont gênés de parler en anglais. Cela n'a pas de bon sens. On devrait plutôt mettre de l'argent pour expliquer aux anglophones qu'on ne dit pas ces choses-là aux francophones, notamment dans un endroit comme l'Université d'Ottawa.

● (1245)

Jim Bélanger: Vous m'avez converti.

À Sudbury, on offre un programme de médecine, mais pas en français. Il se donne seulement en anglais. Pourtant, la population francophone est quand même considérable dans la région.

Je vous remercie beaucoup.

Éric Bouchard: Merci.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Je passe maintenant la parole à Mme Mingarelli pour quatre minutes.

Giovanna Mingarelli: Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Tanguay et monsieur Larocque, la pénurie d'enseignants francophones est un problème qui touche toutes les régions du pays. Comment l'Association canadienne d'éducation de langue française soutient-elle la formation des enseignants, leur relève et la valorisation de leur profession en contexte minoritaire?

Marcel Larocque: L'Association canadienne d'éducation de langue française offre des formations dans toutes les facultés d'éducation francophones, entre autres, pour faire valoir la construction identitaire. Nous osons croire que ça permet de développer chez les futurs enseignants et enseignantes le goût de travailler en français partout au pays. Nous collaborons aussi avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, qui milite davantage par rapport à l'aspect syndical.

J'aimerais prendre 20 secondes pour réitérer les aspects collaboratif et créatif de notre travail. Une de nos instances, le comité d'orientation stratégique, est formée de gens de partout au pays. À cette table, les 13 ministères de l'Éducation, ceux des trois territoires et des dix provinces, sont représentés. C'est véritablement

une représentation pancanadienne. Une fois dans la salle, il n'y a plus de titres: tout le monde travaille en collaboration, et on y exprime ce qu'on aime et ce qu'on voudrait. Il serait bien difficile, pour quelqu'un de l'extérieur, d'arriver dans la salle et de savoir qui vient d'un ministère, qui vient d'une université et qui est un parent pour qui l'éducation en langue française est importante.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Le continuum en éducation francophone ne peut se limiter à la transmission de la langue, il doit aussi nourrir le sentiment d'appartenance à la francophonie. Comment est-ce que vos programmes, vos recherches ou vos collaborations avec les écoles soutiennent cette dimension identitaire?

Marie-Hélène Tanguay: J'aimerais d'abord revenir sur votre précédente question très rapidement. Nous offrons aussi deux autres programmes. L'un d'eux est un stage en enseignement qui permet d'aller découvrir les provinces et territoires et d'apprendre comment enseigner. Cela fait partie de l'enveloppe budgétaire visant à pallier la pénurie d'enseignants. Nous collaborons aussi avec la Fédération nationale des conseils scolaires francophones pour offrir de la formation dans le cadre de l'apprentissage initial, ainsi qu'un accompagnement du personnel enseignant aux élèves de 0 à 5 ans.

Pour répondre à votre dernière question, tous nos programmes intègrent la question de la construction identitaire. Nous organisons un congrès national sur l'éducation francophone qui permet de réunir des gens qui travaillent avec des enfants et des élèves à la petite enfance, au primaire, au secondaire et au postsecondaire, y compris des directeurs d'école et des animateurs culturels, pour inspirer, former et échanger en lien avec la construction identitaire. Nous offrons aussi des stages de perfectionnement pendant l'été, où toutes ces barrières sont abolies et les gens s'assoient pendant une semaine pour voir comment mieux accompagner les enfants et les élèves afin qu'ils fassent une place au français dans leur vie. Nous vous avons présenté un fascicule, le fascicule n° 15, mais nous en avons 17 qui abordent la question de la construction identitaire. Tous les programmes de l'Association canadienne d'éducation de langue française sont centrés sur la construction identitaire.

Je ne sais pas si je réponds bien à la question, mais voilà ce que nous faisons, en collaboration avec différents intervenants à l'échelle du pays.

Giovanna Mingarelli: Merci, madame Tanguay.

J'ai juste une petite question pour vous, monsieur Bouchard. À partir de votre expérience au Mouvement Québec français, diriez-vous que la majorité des nouveaux arrivants arrivent au Québec avec l'intention d'apprendre le français et de s'intégrer dans la société francophone?

Le président: Veuillez m'excuser, madame Mingarelli, mais je dois vous interrompre et être strict sur le temps.

La réponse pourrait être envoyée au Comité par écrit, mais je dois passer la parole au prochain député.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour deux minutes.

● (1250)

Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Ce que je voulais dire tantôt, monsieur Bouchard, c'est que les études de Frédéric Lacroix, par exemple, disent que les fonds de recherche canadiens contribuent au surfinancement des universités anglophones bien au-delà de 100 millions de dollars par année. Selon vous, comment pourrait-on contrer cette tendance?

Éric Bouchard: Je pourrais vous donner une réponse bien simple, mais je ne suis pas certain que ce soit le lieu pour le faire, car la réponse simple est de ne plus faire partie du Canada. Il est évident que les fonds investis pour surfinancer les universités anglophones au Québec et le fait que toute la recherche se fait en anglais participent directement à l'anglicisation du Québec. La seule façon de contrer cette tendance est donc de ne plus faire partie du Canada, ou d'abolir cette forme de financement qui dépasse les compétences du gouvernement canadien, lequel utilise son pouvoir de dépenser pour angliciser le Québec, surtout dans des domaines de pointe comme la médecine et la recherche en médecine.

Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez de revenir à la question posée précédemment?

Le président: Monsieur Beaulieu, c'est à vous de le permettre.

Mario Beaulieu: C'est sur mon temps, donc je vous le permets, monsieur Bouchard.

Éric Bouchard: Merci, monsieur Beaulieu.

Quand une personne immigré en France, tout est paramétré pour qu'elle utilise le français. En Italie, c'est la même chose, tout est paramétré pour que l'immigrant apprenne bien l'italien.

Au Québec, ce n'est pas comme ça à cause du financement du gouvernement fédéral, des lois fédérales, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Constitution canadienne. Tout n'est pas paramétré pour que le nouvel arrivant parle en français. Ça devient donc un choix en fonction de son parcours de vie. S'il rencontre un ami francophone, peut-être qu'il va s'intéresser au français. S'il a un travail dans un environnement francophone, il va peut-être s'intéresser au français ou vouloir suivre des cours de francisation si c'est nécessaire. Toutefois, il n'est pas obligé d'apprendre le français, puisqu'on vit dans un environnement anglo-normativisé qui permet à tout immigré et à tout anglophone du Canada d'y vivre toute sa vie sans avoir à connaître le français.

Le président: Monsieur Bouchard, je dois vous interrompre.

Merci, monsieur Beaulieu.

Monsieur Gill, vous avez la parole pour quatre minutes.

[Traduction]

Dalwinder Gill (Calgary McKnight, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour M. Bouchard.

Monsieur Bouchard, tout comme vous, je crois que l'investissement dans l'éducation en français est une question d'identité nationale. Compte tenu des relations actuelles avec nos voisins du Sud et de l'intention du Canada de diversifier ses partenaires économiques, j'aimerais savoir comment, selon vous, le budget de 2025 reflète l'engagement du gouvernement libéral envers l'éducation en français et quelles améliorations vous préconiserez à cet égard.

Éric Bouchard: Au Québec ou à l'extérieur du Québec?

Dalwinder Gill: Disons les deux.

[Français]

Éric Bouchard: Au Québec, la première des choses à savoir est que le gouvernement fédéral ne doit pas investir pour le français. Il doit plutôt tout simplement arrêter de donner de l'argent à toutes les associations d'affaires, aux associations de droits qui combattent la loi 101 et à tous les organismes de santé pour s'assurer de rendre tout bilingue. Comme le disait M. Beaulieu, le gouvernement fédéral doit arrêter de donner de l'argent pour la recherche dans les universités.

Il faut donc commencer par arrêter d'investir, et transférer cet argent qui aurait été investi au Québec à des programmes pour favoriser des institutions de langue française en éducation de haut niveau ou en dehors du Québec. Le gouvernement fédéral doit donc complètement cesser d'investir au Québec pour angliciser le Québec.

[Traduction]

Dalwinder Gill: D'accord.

Monsieur Larocque, j'aimerais vous poser une question sur l'impact des médias sociaux sur l'éducation en français. J'ai lu que les francophones des provinces à l'extérieur du Québec se sentent mal à l'aise à propos de leur accent. En fait, j'ai même entendu des histoires d'enfants montréalais qui subissent de l'intimidation linguistique parce qu'ils ne parlent pas anglais.

Comment entrevoyez-vous l'impact des médias sociaux sur l'éducation en français chez nos jeunes? Avez-vous des idées sur la façon dont on peut tirer parti des médias sociaux pour avoir un impact positif auprès des jeunes francophones?

• (1255)

[Français]

Marcel Larocque: Lors de nos congrès, entre autres, puisque ce ne sont pas nos seuls événements, nous avons toujours une délégation pancanadienne de jeunes de 25 à 35 ans provenant du milieu scolaire, et ce sont de vrais ambassadeurs de la langue et de la culture. Nous savons tous que ces jeunes utilisent les médias sociaux; ils les ont presque créés. Oui, il se fait encore des choses en anglais, mais je suis aussi sur quelques médias sociaux, et ce que je vois, c'est qu'il est possible de s'afficher en français et de mettre en valeur sa culture, qu'elle soit francophone, acadienne, maghrébine ou caribéenne, le français étant le point commun. Nous essayons de créer des espaces pour favoriser cela.

Effectivement, les médias sociaux représentent un danger, mais en donnant des exemples positifs et en valorisant ceux qui osent s'afficher en français, souvent, ils deviennent de bons ambassadeurs, comme je le disais en début d'intervention.

[Traduction]

Dalwinder Gill: Monsieur Bouchard, mardi, nous avons entendu des témoins affirmer que le gouvernement libéral a tendance à jeter de l'argent par les fenêtres en espérant obtenir des résultats. Ce que je veux dire par là, c'est que le gouvernement annonce des investissements de dizaines de millions de dollars sans avoir de stratégie solide pour mettre en œuvre des mesures de reddition de comptes.

D'après votre expérience, que peut-on faire pour s'assurer que l'argent des contribuables canadiens sert à offrir une éducation en français de la manière la plus efficace possible?

[Français]

Le président: Veuillez répondre en une ou deux phrases, car il ne reste que cinq secondes.

Éric Bouchard: Cessez de dépenser l'argent des Canadiens pour angliciser le Québec, point final.

Le président: Merci, monsieur Gill.

Je passe maintenant la parole à M. Deschênes-Thériault pour quatre minutes.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, monsieur le président.

Monsieur Larocque, en plus d'être président de l'ACELF, vous avez été enseignant et directeur d'école dans la péninsule acadienne. Vous avez occupé plusieurs postes de direction à l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick. Je vais donc vous poser une question d'Acadien à Acadien.

Comme vous le savez, il y a deux ans, nous avons procédé à une modernisation ambitieuse de la Loi sur les langues officielles, une loi extrêmement importante pour tous les francophones d'un bout à l'autre du pays. Dans le cadre de cette modernisation, nous avons ajouté un article qui prévoit que le gouvernement fédéral s'engage à renforcer les possibilités d'apprentissage pour les minorités francophones à l'extérieur du Québec, de la petite enfance au postsecondaire.

Cet engagement a été réaffirmé en septembre, lorsque nous avons annoncé une nouvelle entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick, dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral va investir 133 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer l'apprentissage du français au Nouveau-Brunswick. J'aimerais que vous nous expliquiez l'importance de cet investissement du gouvernement fédéral.

Marcel Larocque: Merci beaucoup. Nous nous sommes vus la semaine dernière dans un autre cadre. C'est un plaisir de vous revoir.

En effet, cet investissement est important pour nous, au Nouveau-Brunswick. L'ACELF est un organisme pancanadien, mais je peux utiliser l'exemple local. Pour nous, il est important de recevoir cet appui financier afin que nous puissions travailler avec les districts scolaires francophones de la province et nous assurer que les écoles francophones au Nouveau-Brunswick et partout au pays ont les outils et le matériel nécessaires pour mettre en oeuvre et valoriser leurs programmes.

Je suis un enseignant à la retraite, mais je retourne encore dans les écoles à l'occasion, et je vois qu'il s'y fait de superbes choses,

particulièrement sur le plan de la culture. Je suis aussi grand-papa, et c'est un rôle que j'affectionne particulièrement. Lorsque mes petits-enfants reviennent de l'école, ils me parlent de tout ce qu'ils ont fait et ils me disent qu'ils ont pu communiquer ou témoigner de telle ou telle chose.

Si nous n'avons pas le soutien financier et les ressources humaines nécessaires, cela va être dangereux, parce que nous sommes en milieu minoritaire, où la majorité peut facilement prendre le dessus. Alors, je remercie le gouvernement de nous aider à cet égard. Nous allons essayer d'en faire bon usage. Comme je l'ai dit, nous sommes en constante collaboration avec les gens des ministères et des conseils scolaires.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup de votre réponse. Elle reflète l'importance de ces investissements que le gouvernement fédéral fait pour appuyer l'éducation en français au Canada conformément à la Loi sur les langues officielles.

Récemment, l'ACELF a tenu son 78^e congrès en Ontario, et l'un des thèmes prioritaires était la construction identitaire. On sait que les écoles en contexte francophone minoritaire ont un double mandat, soit de favoriser à la fois la réussite éducative et la construction identitaire. Pourriez-vous me parler brièvement de l'importance d'avoir les ressources nécessaires pour remplir ce mandat de construction identitaire?

Marcel Larocque: Effectivement, nos congrès se tiennent dans différentes régions, à Winnipeg comme à Laval ou Markham. Le prochain aura lieu à Halifax. Le Canada entier est donc comblé.

Comme je le disais plus tôt en répondant à une autre question, la construction identitaire n'est pas la même d'une région à l'autre. En fin de compte, nous travaillons sur l'enfant: nous voulons qu'il soit heureux, qu'il puisse s'épanouir et qu'il puisse vivre et dire qui il est, en affichant ses couleurs locales. C'est ce que nous essayons de faire et, habituellement, cela donne de beaux résultats.

● (1300)

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Deschênes-Thériault.

Au nom de mes collègues, j'aimerais remercier tous les témoins d'avoir offert leur expertise au Comité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>